

COMMUNIQUÉ

L'INSTITUT CANADIEN DES ACTUAIRES FAIT LE POINT SUR LES HAUSSES DE PRIMES ANNONCÉES PAR LA SAAQ

Montréal (le 7 avril 2006) – L'Institut canadien des actuaires (ICA) a tenu une conférence de presse à Montréal ce matin pour faire le point sur la décision de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de hausser les primes des automobilistes du Québec et sur la controverse suscitée par cette annonce.

Monsieur Normand Gendron, actuaire et président désigné de l'ICA, et madame Marthe Lacroix, actuaire et membre du conseil d'administration de l'ICA, ont présenté une analyse impartiale et objective des enjeux qui découlent de la situation financière de la SAAQ et expliqué qu'une hausse de primes s'impose en raison des principes élémentaires de la science actuarielle.

Le gouvernement du Québec a raison d'affirmer que la SAAQ a connu un surplus l'an dernier. Mais ce surplus, rendu possible grâce à un rendement exceptionnel des actifs, ne doit pas faire perdre de vue que la SAAQ connaît année après année des déficits de financement très importants. Les revenus que procurent les primes versées pendant l'année ne couvrent pas les frais engagés pour compenser les victimes d'accidents. Ce déficit actuariel est alarmant et la SAAQ n'a d'autre choix que de réagir en haussant les primes des automobilistes. Il faut se rappeler que la loi 55, adoptée en 2004, oblige la SAAQ à atteindre l'équilibre au plan du financement en 2015 et une pleine capitalisation du régime en 2020.

Monsieur Gendron a déclaré « l'Institut canadien des actuaires n'entend pas se prononcer sur le nombre d'années que doit prendre la SAAQ pour introduire les hausses de primes requises. L'atteinte de l'équilibre financier pourrait bien entendu se faire d'une façon plus progressive que celle proposée par la SAAQ mais il faut réaliser qu'un tel choix serait plus dispendieux et se ferait au détriment de l'équité intergénérationnelle ».

L'Institut canadien des actuaires est l'association qui regroupe tous les actuaires du Canada. Indépendant et neutre, l'ICA a choisi d'offrir son expertise dans le débat présentement en cours afin de faire la lumière dans ce dossier complexe et de proposer les enseignements que peut apporter la science actuarielle pour la compréhension des enjeux.

Source : Daniel Lapointe, directeur général de l'ICA
(613) 236-8196, poste 108, daniel.lapointe@actuaires.ca

Institut canadien des actuaires
150, rue Metcalfe, bureau 800
Ottawa, Ontario, K2P 1P1
actuaires.ca

Document 206028

Veuillez communiquer avec Jean Levasseur au (613) 236-8196, poste 115 pour des renseignements additionnels ou pour fixer une entrevue entre 13 h et 14 h 30.